

Séance du 10 juin 2021 à 20 heures
Espace Raymond SANLOUP - Petite salle polyvalente

Présents :

Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Absent(s) :

Aucun

Secrétaire de séance : Mme DIENNET Elise

Président de séance : M. GARNIER Gilles

1 - Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 4 mai 2021

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2021, se prononcent sur son adoption.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte-rendu des réunions de structures intercommunales

Les membres du Conseil Municipal sont informés des réunions des EPCI qui se sont déroulées durant le mois de mai 2021.

- Commission aménagement, habitat, mobilité (17 mai 2021) :

- Elaboration de propositions de mise à jour du projet de territoire et débats sur ces propositions.
- Présentation du SCOT Val de Saône Dombes et du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces effets (projet de loi Climat).
- Transports scolaires pour la rentrée 2021 : ouverture des inscriptions en ligne depuis le 10 mai, jusqu'au 31 juillet 2021.
- Rentrée Saônibus : évolution des lignes avec, entre autres, une proposition d'étude pour analyser clairement les besoins de déplacements qui ont évolué depuis 2013.

- Commission GEMAPI (10 mai 2021 en visioconférence) :

- Présentation des 4 zones humides retenues représentant 138 ha (aucune sur Savigneux). En attente des réponses des quelque 100 propriétaires concernés.

- Assemblée générale de l'association Passerelle en Dombes (7 juin 2021) :

- En préambule, présentation de l'association Stop Aux Violences et Entraide (SAVE), association basée à Civrieux et qui œuvre dans la lutte contre toutes les formes de violence.
- Présentation du bilan moral et du bilan financier.
- Présentation du Forum des métiers autour de l'armée programmé le 26 mars 2022.

3 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire en matière de commande publique

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Livres pour la bibliothèque municipale	Librairie LA FOLLE AVENTURE	700,00 €
Spectacle pyrotechnique fête nationale	CONCEPT FEU CREATION	1 000,00 €
Salle polyvalente marchés de travaux		
Lot n° 1 Démolition gros œuvre terrassement	RHONE ALPES EXTERIEUR	95 405,47 €
Lot n°2 Couverture zinguerie	GALIEN Couverture	174 101,44 €
Lot n°3 Revêtements de façades	RHONE ALPES EXTERIEUR	22 772,40 €
Lot n°4 Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie	ROLLET SAS	81 403,80 €
Lot n° 5 Menuiseries intérieures	C'BOIS MENUISERIE	59 400 €
Lot n° 6 Plâtrerie peinture	GPR	68 235,72 €
Lot n° 7 Plafonds suspendus	MCP	18 121,20 €
Lot n° 8 Carrelage Faïence	Carrelages BERRY	20 229,60 €
Lot n° 9 Electricité – Courant faible	EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE L'AIN	30 600,00 €
Lot n°10 Chauffage ventilation plomberie sanitaire	MURY	67 730,75 €

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que l'entreprise Galien, après s'être vu notifier l'attribution du lot n°2, a envoyé un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception pour signifier son désengagement de cette opération.

Le lot n° 2 a donc été déclaré infructueux dans un second temps par décision n° 2021/11 du 9 juin 2021. Un nouvel appel d'offres est relancé.

4 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire en matière d'urbanisme

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues sur les demandes d'autorisation du droit des sols, durant le mois de mai 2021.

5 - Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Le Maire, rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée de septembre 2020, les élèves de maternelle sont répartis dans 3 classes (dont une qui comporte quelques élèves de CP).

Cette organisation implique que les 2 ATSEM doivent intervenir sur 3 classes différentes.

Durant l'actuelle année scolaire, nous avons essayé d'alléger les tâches de nettoyage des locaux de la maternelle, pour les ATSEM, en faisant intervenir une personne extérieure 3h par jour d'école pour ce travail. Le temps libéré sur le ménage permet aux ATSEM de préparer les activités des 3 classes et d'intervenir dans chacune des 3.

En ce qui concerne la garderie périscolaire, l'aménagement d'une classe supplémentaire dans le bâtiment de la maternelle a nécessité l'installation d'une salle de garderie côté élémentaire, impliquant l'intervention de 4 animateurs au lieu de 3.

Le coût salarial des ATSEM et des animateurs de la garderie ajouté au coût des missions de nettoyage s'élève à 82 870,00 € pour l'année scolaire. Sachant que les 2 ATSEM doivent faire régulièrement des heures complémentaires pour assumer la préparation des activités des 3 classes.

Une réflexion a été engagée en lien avec les agents concernés et il est proposé de créer un demi-poste d'ATSEM supplémentaire et d'augmenter le temps de travail des 2 ATSEM déjà en poste. En compensation le ménage de l'école maternelle sera de nouveau assuré par les ATSEM.

Les deux ATSEM font actuellement 7 heures 30 minutes de travail effectif par jour d'école. S'ajoute à cela des heures de nettoyage durant les périodes de vacances scolaires, à raison de 80 heures par an. Il est proposé que les deux ATSEM passent à 8 heures et 15 minutes de travail par jour d'école. L'une des deux fera également 1h de garderie périscolaire par jour, portant son temps de travail à 9 heures et 15 minutes.

Le temps de ménage des 2 salariées, durant les vacances scolaires à raison de 80 heures par an, est conservé.

En annualisant ce temps de travail afin que les agentes conservent le même salaire chaque mois de l'année, on aboutit à un temps de travail hebdomadaire rémunéré de 28h pour l'une et 31h pour l'autre.

Monsieur le Maire rappelle également le départ en retraite de l'agente qui est en charge de l'accueil à la Mairie et d'une mission d'animation à la garderie.

Elle est remplacée par deux personnes à temps non complet, l'une sur la mission administrative et l'autre sur la mission d'animation, ce qui nécessite de supprimer le poste actuel à temps complet.

Il est donc proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois permanents de la commune, avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2021 :

- Augmentation du temps de travail d'une Adjointe technique en charge d'une mission d'agente spécialisée des écoles maternelles à temps non complet à hauteur de 31h00 par semaine, au lieu de 25h actuellement.
- Augmentation du temps de travail d'une Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles à temps non complet à hauteur de 28h00 par semaine, au lieu de 25h actuellement.
- Suppression d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet (les deux remplaçantes seront placées sur des postes temporaires dans un premier temps).

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

<i>Emplois</i>	<i>nombre</i>	<i>Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant</i>
Service administratif Secrétaire de mairie <2000 habitants	1	Cadre d'emplois des attachés territoriaux
Service technique Responsable service entretien voirie	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques
Agent polyvalent service voirie	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Emplois	nombre	Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif Agent d'accueil secrétariat de mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs 28 heures par semaine
Service technique Agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 21 heures par semaine
Service scolaire Agent d'entretien école maternelle et logements communaux	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 31 heures par semaine
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des Agents spécialisés des Ecoles Maternelles 28 heures par semaine
Agent de surveillance garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 10.5 heures par semaine

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 0, Abstention : 1)

6 - Création d'un emploi temporaire d'agent spécialisé des écoles maternelles pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle que comme il l'a expliqué pour la délibération précédente, l'accroissement du nombre d'élèves en école maternelle, a eu pour conséquence le transfert d'une classe élémentaire en une classe de maternelle. Cette 3^{ème} classe de maternelle étant composée d'une grande majorité d'élèves de grande section et de quelques élèves de CP.

La meilleure solution tant financière que pratique pour gérer cette évolution de notre école, passe par la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet pour renforcer l'équipe actuelle.

Le temps de travail effectif pour ce poste sera de 6h30 par jour d'école soit 26 heures hebdomadaire. Ce temps de travail se répartira comme suit : 4h00 de fonction d'ATSEM + 2heures 30 d'animation à la garderie périscolaire.

Ce temps de travail effectif, correspond à 20 heures 28 minutes (ou 20 heures et 48 centièmes) par semaine, dans le cadre d'une annualisation afin que la personne perçoive le même salaire chaque mois pendant les 12 mois.

Toutefois le nombre d'élèves est susceptible de varier avec les années, en fonction de l'évolution démographique de notre commune. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'ouvrir ce 3^{ème} poste d'ATSEM seulement de manière provisoire, pour cette année et d'étudier à nouveau la situation l'année suivante.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet : 20 heures 48, pour 12 mois

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Création d'un emploi temporaire d'animateur pour la garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite de Madame Sylvia LACHAIZE qui en plus de ses missions administratives, avait également une mission d'animatrice de la garderie périscolaire. Afin de faciliter le recrutement pour son remplacement et pour une meilleure cohérence de l'organisation du personnel, il a été choisi de ne plus mélanger ces deux missions sur un même poste.

Le mois dernier le Conseil Municipal a déjà adopté la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet. Le recrutement a été effectué et la personne a pris ses fonctions dès le mois de juin, afin qu'elle travaille en binôme avec Mme LACHAIZE pendant 2 mois, en vue de se former sur le poste.

A présent, il y a lieu de créer un emploi d'animateur pour la garderie périscolaire à temps non complet, à raison de 4 heures et 30 minutes de travail effectif par jour d'école soit 18 heures hebdomadaire. Ce temps de travail effectif, correspond à 14 heures dix minutes (ou 14 heures et 18 centièmes) par semaine, dans le cadre d'une annualisation afin que la personne perçoive le même salaire chaque mois pendant les 12 mois.

Ce poste est créé pour accroissement temporaire d'activité, compte tenu du nombre important d'enfants à l'école. La pérennité de ce poste sera à nouveau examinée l'année prochaine, en fonction de l'évolution des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi temporaire d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 14,18 heures hebdomadaire, pour 12 mois.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Travaux en cours :

- Par contrat, l'entreprise Suez a été missionnée pour effectuer un contrôle des bornes incendies. Cette année ce sont 20 bornes qui ont été contrôlées, celles se situant au nord de la RD904 et à l'ouest de la ligne de TGV. Peu de défauts ont été relevés, mis à part un bouchon manquant (défaut corrigé), un capot manquant sur une borne (devis en cours). Une borne localisée au lotissement Champ Cerisier présente un débit anormalement bas, les causes sont recherchées.

9 - Questions diverses :

- Tirage au sort de 3 Jurés d'assises.

- Débat pour déterminer des projets 2022 et 2023, susceptibles d'être éligibles pour des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ain. Ces subventions sont de l'ordre de 10 à 15 % du montant des travaux. Les projets qui sont pressentis sont : la mise aux normes accessibilité des vestiaires du stade Antoine FAVROT pour 2022, un projet de sécurisation des routes communales pour 2023.

- Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'association Sporting Club des Mille Etang a sollicité la CCDSV pour la réalisation d'un stade de football synthétique sur la partie

Nord/Est du territoire de la communauté. L'association a expliqué que cet équipement permettrait de fidéliser les adhérents, notamment en étant moins tributaires des aléas météorologiques. Il existe déjà un tel terrain, situé à Trévoux et qui appartient à la CCDSV. Toutefois le SCME s'en est vu refuser l'accès faute de créneaux disponibles.

Un tel projet étant très coûteux et la CCDSV n'ayant pas cette compétence, elle demande une implication financière des communes pour l'investissement et qu'elles prennent en charge les coûts d'entretien.

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à s'exprimer sur ce sujet.

Il ressort du débat ainsi mené, que le projet présenté mérite d'être approfondi par le club demandeur, qu'il nécessitera l'implication d'au moins 5 communes, compte tenu des sommes en jeu. Un tel projet, s'il arrive à son terme, ne pourra se faire que sur un prochain mandat.

L'association a également présenté une demande d'aide financière pour le changement du frigo, ainsi que pour un contrat d'entretien de la pelouse du stade. Le contrat d'entretien sur 3 ans est jugé très onéreux. De nouveaux devis ont été demandés.

Les membres du conseil se prononcent à l'unanimité en faveur de la prise en charge financière du changement du frigo, qui est très vieux et qui est notamment nécessaire au club pour lui permettre de proposer les locaux à la location, ce qui constitue une source de revenus pour le club.

Des devis seront demandés au club de football et une proposition de subvention sera soumise à délibération le mois prochain.

- Urbanisme : le cabinet Réalités chargé d'élaborer la modification, devrait rendre un premier rapport ces prochains jours.

- M. le Maire a pris un arrêté réglementant les horaires de la pratique du jeu de boules au Parc Gaudry. Celle-ci est interdite les week-ends du samedi 16 heures jusqu'au lundi 8 heures et les soirs à partir de 21 heures.

- Savigneux en fête : Compte tenu de l'amélioration des conditions sanitaires, le Comité d'Animation de Savigneux organisera le 10 juillet après-midi au stade Antoine Favrot : un concours de pétanque, une randonnée pédestre, une tombola, une buvette et vente de frites et hot dogs. La municipalité offrira le vin d'honneur à 20 heures et le traditionnel feu d'artifice au Plan d'eau à 22h30.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :
Jeudi 1^{er} juillet et jeudi 2 septembre 2021

Fait à Savigneux, le 22 juin 2021

Le Maire,
Gilles GARNIER

